

Compte rendu du CHSCT du jeudi 2 mai 2019

La séance est ouverte à 14h.

Sont présents :

<u>Administration</u>		<u>Représentants du personnel Tit.</u>	
Denis WALECKX	DASEN	Sandra RECHE	FO
Michel MAUGER	Secrétaire Général	Rachid BIBA	FO
Aline GUION	Secrétaire de séance	Marc MOTTAY	UNSA
Anabelle METAYER	Conseillère de prévention	Laurent DARIEUX	UNSA
Isabelle HUARDEAUX	ISST	Pierre DERRIEN	CGT
François THOMAS	Conseiller de prévention	Pierre-Marc PLANCHAIS	FSU
		Benoît LOURDAIS	FSU

Sont invités :

		<u>Réprésentante du personnel Sup.</u>	
Emmanuel JACOB	Agent de prévention	Jacqueline Dureau	FO

Ordre du jour :

- 1) Approbation PV CHSCT-D du 29 novembre 2018 et du 31 janvier 2019
- 2) Approbation PV GT CHSCT-D du 13 mars 2019
- 3) Approbation du compte rendu de la visite des écoles de la Senelle à Laval
- 4) Echange avec les personnels des centres médicaux-sociaux :
 - a. Retour sur le déroulement de cet échange
 - b. Approbation du compte-rendu
- 5) Orientations stratégiques académiques et formation des membres du CHSCTD
- 6) Etude des fiches RSST
- 7) Point sur le questionnaire sur la gestion des élèves à comportement difficile
- 8) L'application Educonnect
- 9) Communication sur l'utilisation des registres RSST auprès des personnels
- 10) Conditions de travail :
 - a. Personnels isolés
 - b. AESH et les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)
 - c. Direction unique de plusieurs écoles (regroupement en RPI)
- 11) Questions diverses

1) Approbation PV CHSCT-D du 29 novembre 2018 et du 31 janvier 2019.

Le PV du CHSCT-D du 29 novembre 2018 est validé.

Le PV du CHSCT-D du 31 janvier 2019 est en cours d'élaboration et sera validé au prochain CHSCT-D

2) Approbation PV GT CHSCT-D du 13 mars 2019.

Le PV du GT du 13 mars 2019 est validé.

3) Approbation du compte rendu de la visite des écoles de la Senelle à Laval.

Le compte rendu de la visite des écoles de la Senelle est validé.

Les représentants de la FNEC-FP FO refusent de valider ce PV, car selon eux, un directeur qui signe et valide un PPMS serait tenu responsable du choix de mesures d'évacuation ou de confinement inappropriées qui aboutiraient à un accident.

Mr Waleckx précise : « A aucun moment, un professeur qui aura fait un PPMS inadapté à une certaine circonstance exceptionnelle ne pourra être inquiété. Par contre, si un directeur n'a pas rédigé un PPMS, cela pourra lui être reproché. »

4) Echange avec les personnels des centres médicaux-sociaux.

Les représentants du personnel expriment leur insatisfaction sur la façon dont s'est réalisé cet échange. Cela donnait l'impression d'une audience des infirmières auprès du DASEN et non d'une audition des personnels auprès du CHSCT-D. Les représentants du personnel ont été dépouillés de leurs prérogatives.

Monsieur Waleckx s'excuse d'avoir du mal à être un DASEN à mi-temps et précise que ce type d'entretien nécessitera à l'avenir un tuilage pour préciser les rôles et les places de chacun tout en travaillant de son côté sur l'abandon de sa casquette de DASEN.

5) Orientations stratégiques académiques et formation des membres du CHSCTD.

Le rectorat a dégagé six orientations pluriannuelles et souhaite que chacune soit pilotée par un département :

- Des outils « facilitants » (registres dématérialisés) → 49
- Les enseignants confrontés aux élèves à besoins éducatifs particuliers → 85
- Renforcement de la culture de prévention → 72
- La communication (partage des travaux, plateforme collaborative, mutualisation) → 44
- La méthodologie des visites CHSCT → 53
- Une approche par les risques → CHSCT-A

Chaque CHSCT continuant le travail autour du DUERP et des documents obligatoires SST.

Le projet de plan de formation académique pour les 3 années à venir est présenté. Sa présentation définitive est prévue pour le prochain CHSCT-A.

Deux formations seront ajoutées à la demande du 53 : les fiches RSST et le DUERP.

Sont déjà prévues pour la fin de cette année scolaire une formation initiale et une formation perfectionnement pour les membres des CHSCT.

Pour le début de l'année scolaire 2019-2020 sera programmée une formation ayant pour thème : effectuer une visite santé et sécurité au travail.

6) Etude des fiches RSST :

De nombreuses écoles vivent des situations difficiles, des collègues sont en souffrance. Quelques élèves à besoins éducatifs particuliers mettent en péril le fonctionnement de quelques classes ou d'écoles entières.

Il ne faut pas attendre que la situation devienne ingérable en classe voire pour toute l'école. Il ne faut surtout pas attendre d'être en souffrance pour demander de l'aide.

Les fiches RSST sont à compléter dès lors qu'un agent ou un usager observe :

- Un évènement accidentel (accident de service, **actes de violence** ...)
- Des **risques** (électriques, sanitaire, **psycho-sociaux** ...)
- Des améliorations qui seraient à apporter pour les conditions de travail (locaux vétustes, chauffage, bruit ...)

Il ne faut surtout pas hésiter à compléter ces fiches et à les faire remonter tel qu'indiqué dans le RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) présent dans chaque école. (Document et affichage obligatoire)

7) Point sur le questionnaire sur la gestion des élèves à comportement difficile.

Monsieur Waleckx informe les représentants du personnel : « Les gamins ingérables qui foutent par terre une classe, on connaît. »

Toutefois, Monsieur le Recteur ne souhaite pas qu'il y ait un questionnaire de ce type-là au motif qu'il stigmatiserait une partie de la population scolaire.

Monsieur Waleckx ajoute que cela ne conduirait qu'à voir la situation que dans ce que cela génère comme souffrance ou difficultés. Il invite les représentants du personnel à orienter leur réflexion sur les enquêtes de climat scolaire.

8) L'application Educonnect.

Les représentants du personnel s'inquiètent de la surcharge de travail que pourra représenter cette application pour les directeurs. (Notice de 48 pages, parents n'ayant pas internet, parents qui n'arrivent pas à se connecter ...)

9) Communication sur l'utilisation des registres SST auprès des personnels.

Les représentants du personnel constatent un déficit de connaissance de l'existence des CHSCT (rôles, missions ...) et du Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST).

Monsieur Waleckx propose un rappel via la lettre du jeudi.

Les représentants du personnel demandent à ce que ce rappel soit réalisé auprès des directeurs au cours des réunions de rentrée par les IEN ou leur agent de prévention.

10) Conditions de travail.

Ce point sera étudié à une date ultérieure.

11) Questions diverses

La question du bon usage de la boîte mail du CHSCT-D 53 est abordée.

Afin de respecter et de protéger la confidentialité des informations (fiches RSST...), aucune redirection vers une adresse personnelle, y compris administrative, ne doit être effectuée. Elle ne doit pas servir non plus de boîte d'envoi.

Prochaine réunion du CHSCT-D 53 : vendredi 28 juin 2019

Proposition pour la prochaine visite d'établissement : Lycée Professionnel Robert Buron 1^{er} trimestre 2019-2020

Séance levée à 17h10.